Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi Habitat Mobilités

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Commune de ALLONNE

5.1.3 REGLEMENT GRAPHIQUE - PLAN DES REGLES PARTICULIERES

Version d'approbation



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM en date du 11 décembre 2025

Citânova

STATIONNEMENT

- Interdiction des places commandées pour les opérations à partir du 1er logement
- Interdiction des places commandées pour les opérations à partir du 5ème logement
- Aucune réglementation concernant les places commandées

CLOTURES

- Non Réglementées
- Réglementées

TOIT TERRASSE

- Non Réglementés
- Réglementés

HAUTEUR DANS LES ZONES UPc

- 12 m
- 9 m

BANDE DE CONSTRUCTIBILITE (X m > profondeur de la bande)

- 25 m
- 30 m
- 35 m
- 40 m
- 45 m
- 50 m
- Pas de bande de constructibilité

FOND DE PLAN

- Limite de parcelle
- Bâtiment cadastré
- Nouveau bâtiment non cadastré

N

0 500 1 000 m